

Québec, le 3 décembre 2015

Monsieur Julien Harvey  
Aménagiste régional  
MRC des Basques  
400-2, rue Jean-Rioux  
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0

**Objet :Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de  
Rimouski-Neigette – DQ29**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28, 29 et 30 septembre sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet en annexe une série de questions additionnelles.

Vos documents et réponses doivent être acheminés, le plus tôt possible, et ce, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. **Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le mardi 8 décembre 2015.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission

## ANNEXE 1

- 1) Est-ce que, par entente avec le MERN, la MRC des Basques administre l'émission des baux d'occupation du territoire par des chalets ou des abris de chasse et la perception des loyers de ces terres publiques ou si dans votre territoire, cette responsabilité est assumée directement par le ministère. Le cas échéant, depuis quand êtes-vous responsables de l'émission des permis et de la perception des loyers relatifs aux baux d'occupation?
- 2) Dans votre réponse du 17 novembre aux question de la commission, vous précisez avoir recensé 16 bâtiments dans le TNO Lac-Boisbouscache, 6 dans le TPI de Saint-Médard et 3 dans le TPI de Saint-Mathieu. Pouvez-vous nous préciser si ces bâtiments bénéficient de baux d'occupation du territoire en bonne et due forme et s'ils en bénéficient depuis leur construction. Le cas échéant, préciser le nombre d'années sans bail d'occupation pour les chalets et camps de ces territoires.
- 3) Qu'entendez-vous par un «TPI non-délégué»?